

**FAMILLE** L'action sanitaire et sociale de la MSA des Charentes propose une offre de prestations complémentaires aux familles.

# Des aides complémentaires MSA adaptées aux besoins des familles

La MSA gère l'ensemble des prestations légales concernant l'enfance et la famille des salariés et des exploitants agricoles : Prestations Familiales, Allocation de Rentrée Scolaire, Allocation Logement, rSa, Allocation Adulte Handicap... Elle propose également des actions et dispositifs relevant de l'action sanitaire et sociale avec une offre de prestations complémentaires soumises à conditions de ressources.

## Garde d'enfants

En fonction du mode d'accueil choisi (structures collectives ou accueil individuel), la MSA propose des solutions pour aider à financer la garde des enfants de moins de 6 ans. La PSU (Prestation de Service Unique) finance différentes formules de garde adaptées aux modes de vie des familles. L'aide est versée directement à la structure d'accueil ayant passé une convention avec la MSA, pour permettre aux familles de bénéficier des mêmes tarifs que celles du régime général.

La prestation d'accueil du jeune enfant scolarisé concerne le financement de l'accueil périscolaire, directement versée aux structures conventionnées avec la MSA.

## Favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances

- Les Bons Loisirs : la MSA encourage la pratique régulière d'activités sportives, artistiques ou culturelles. Elle peut financer, via les bons loisirs, les activités extra-scolaires des enfants de moins de



Des aides complémentaires pour le jeune enfant, les études, mais aussi pour les loisirs ou la formation BAFA.

18 ans : frais de licence ou d'inscription à un club, à une association sportive culturelle. L'activité doit être pratiquée tout au long de l'année scolaire et le versement est fait directement à la famille. La valeur du bon vient en déduction des frais d'inscription avancés par la famille, l'inscription devant être faite entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année scolaire considérée.

- Les Bons vacances de la MSA favorisent l'accès aux vacances et aux activités socio-éducatives des

enfants (ALSH, colonies, centres de vacances, voyages scolaires) ou pour partir en famille.

## La MSA et les jeunes

- Aides aux études et à l'apprentissage : ces aides s'adressent aux jeunes âgés de 18 à 25 ans titulaires du baccalauréat et poursuivant des études supérieures, ou aux titulaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en cours de validité, ou aux lycéens pouvant justifier de charges spécifiques (logements

indépendants, équipements liés à la filière). Pour en bénéficier, les parents doivent être affiliés au régime agricole, en prestations familiales ou en assurance maladie, et ne pas percevoir d'allocations familiales pour l'étudiant ou l'apprenti concerné, mais avoir perçu les derniers versements par la MSA. Une nouvelle possibilité d'aide a été ouverte pour 2016 aux apprentis dans une filière agricole, que les parents soient ou non affiliés au régime agricole (les autres critères restent applicables). Dans tous les cas, les enfants doivent être à la charge des parents au sens des impôts (intégrés dans le nombre de parts fiscales ou versement d'une pension alimentaire).

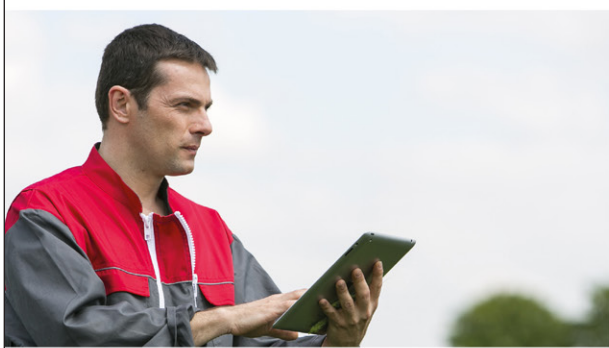
- Aide financière pour les formations BAFA (Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur). Cette prestation a pour objet de soutenir financièrement les jeunes qui s'engagent dans une formation d'animateur de centre de loisirs.

- Aides à la réalisation de projets collectifs par des jeunes en milieu rural : depuis plus de 10 ans, la MSA accorde une attention particulière aux jeunes en soutenant des projets favorisant l'épanouissement et l'autonomie des jeunes vivant en milieu rural : Appel à Projets Jeunes (APJ), Concours Pré Vert, Appel à Projets Jeunes MFR/MSA ...

## Action Sanitaire et Sociale

Des aides en phase avec les attentes

Pour tous renseignements complémentaires ou pour obtenir un dossier, contactez le 05 46 97 50 78 / 05 46 97 50 79 ou rendez-vous sur le site [www.msadescharentes.fr/particulier/famille](http://www.msadescharentes.fr/particulier/famille).



Gardez le lien avec la MSA des Charentes



**Vous connecter**  
[www.msadescharentes.fr](http://www.msadescharentes.fr)  
+ de 80 services en ligne disponibles depuis « Mon espace privé » 7j/7



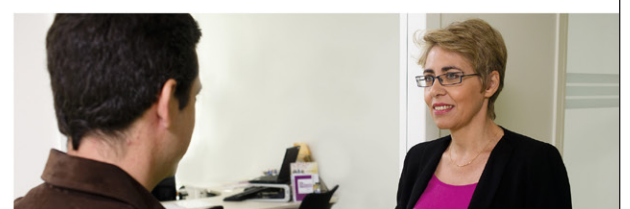
**Nous téléphoner**  
05 46 97 50 50  
nos téléconseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h



**Nous rencontrer**

**NOUVEAU**

**Vos agences MSA vous accueillent exclusivement sur RDV**  
Appelez le 05 46 97 50 50



LA MSA TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS